

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :** Modification de la composition des commissions communales

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 13  
Représentés : 6  
Absents excusés : 0  
Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10/11/2023 dont le public a été informé par voie d'affichage le 10/11/2023 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Audrey COURTOIS – Sarah ANDRE – Odile CONROY – Nicole MARCHAIS - Valérie PETITBON - MM Jean-Côme RIVIERE – Olivier LUCAS – Jean-Jacques BRETECHE – Georges GERAULT - Sébastien MERIAUX - Gérald TOWNSEND

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

MME Lyse-Marie CLISSON ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN  
MME Arlette PEYTOUR ayant donné pouvoir à M Jean-Jacques BRETECHE  
M Jean-Marie GERARD ayant donné pouvoir à MME Odile CONROY  
M Franck GUGLIELMAZZI Franck ayant donné pouvoir à MME Sylvie PERRAUD  
M Paul-Etienne LEGRAIS ayant donné pouvoir à MME Valérie PETITBON  
M Pierre-Yves PARISELLE ayant donné pouvoir à M Sébastien MERIAUX

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

MME Sylvie PERRAUD

**Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte**

La liste des délibérations a été affichée en mairie  
le 20 novembre 2023 et publiée sur le site internet  
de la mairie le 21 novembre 2023

Accusé de réception de la télétransmission, par la  
préfecture des Yvelines ci-dessous.



VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-21 relatif aux modalités de constitution et de fonctionnement des commissions communales ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant installation du Conseil Municipal ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020 portant sur la composition des commissions communales ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 portant installation d'un conseiller municipal à la suite de la démission de madame Houria Bensekhria ;

CONSIDÉRANT la démission de madame Houria Bensekhria et l'installation de monsieur Gérald Townsend en sa qualité de conseiller municipal, il convient de modifier la composition des commissions communales comme suit :

DIT que madame le Maire est présidente de droit des commissions communales ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :**

**D'ADOPTER** la modification des commissions de la manière suivante :

- **Vivre Ensemble** (Civisme, vie associative, culture et patrimoine, évènements mairie, développement économique, devoir de mémoire, sécurité civile)  
Vice-président : Jean-Côme RIVIERE  
Membres : Jean-Jacques BRETECHE, Jean-Marie GERARD, Paul-Etienne LEGRAIS, Sébastien MERIAUX, Arlette PEYTOUR
  
- **Affaires sociales, écoles, famille, jeunesse, petite enfance**  
Vice-présidente : Audrey COURTOIS  
Membres : Sarah ANDRE, Arlette PEYTOUR, Georges GERAULT
  
- **Urbanisme, paysages**  
Vice-présidente : Lyse-Marie CLISSON  
Membres : Odile CONROY, Paul Etienne LEGRAIS, Olivier LUCAS, Nicole MARCHAIS, Sylvie PERRAUD, Valérie PETITBON, Gérald TOWNSEND
  
- **Commission environnement, développement durable, mobilités**  
Vice-président : Olivier LUCAS  
Membres : Lyse-Marie CLISSON, Pierre-Yves PARISELLE, Valérie PETITBON, Jean-Côme RIVIERE, Gérald TOWNSEND

DIT que la liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et sera notifiée à toute personne concernée ;

Mairie

Mairie

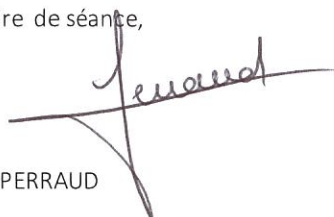
DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 19  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 24 novembre 2023

Le Secrétaire de séance,



Sylvie PERRAUD

Le Maire,



Caroline DOUCERAIN

